



## Delais renonciation succession pour les enfants d'un heritier renonçant.

Par **reytom**, le **27/06/2019** à **14:10**

Bonjour

mon père est décédé le 25 janvier 2019.

D'après la loi je disposais de 4 mois de réflexion et 2 mois supplémentaires pour accepter ou refuser la succession. Je viens de refuser la succession au 5<sup>e</sup> mois. J'ai 2 enfants qui deviennent donc héritiers.

Ma question est :

quel délai ont-ils donc pour refuser également la succession de mon père. Si délai il y a, il court à partir de la date de décès ou celle de ma renonciation?

Mon notaire et mon avocat ne sont pas en mesure de répondre à ma question.

Merci pour votre réponse car j'ai un enfant mineur et la démarche prend plus de temps que mon autre enfant majeur.

Cordialement